

Réunion du 24 septembre 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 84

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Isabelle NOUSTY (suppléante de M. Paul MONTAUT), Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Jean-Bernard PRAT, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Jean-Luc NOURY (pouvoir à M. Pierre MUCHADA), Véronique REMY, Gilbert AURRIAC, Jeanne LUGA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme Jeanne LAMAZERE), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Geneviève GUICHEMERRE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Jean LABASTE (pouvoir à M. Guy PEMARTIN), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 17 : ADHESION AU SERVICE URBANISME INTERCOMMUNAL DE
L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE POUR LA MISE A
DISPOSITION CONVENTIONNELLE D'UNE ASSISTANCE
TECHNIQUE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET
AUTORISATIONS D'URBANISME DURANT LE CONGE MATERNITE
D'UNE INSTRCTRICE**

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Il est rappelé à l'assemblée les sujétions inhérentes à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme qui supposent que soient garantis la continuité du service et le respect des délais réglementaires.

Pour satisfaire à l'important volume d'actes à instruire et compte tenu de l'insuffisance des effectifs actuellement affectés à cette tâche liée au congé maternité d'un agent du service urbanisme de la Communauté de Communes, le Président propose de confier au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion locale une mission d'assistance technique et administrative pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, à compter du 17 septembre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Cette assistance s'effectuera depuis les locaux de l'Agence Publique de Gestion Locale, avec mise à disposition d'un accès au logiciel informatique d'instruction CartADS. Un Equivalent-Temps-Plein interviendra pour accomplir les actes d'instruction. Le nombre d'équivalents permis à traiter et le secteur de territoire communautaire concerné seront déterminés d'un commun accord.

Il est précisé que la mise en œuvre de cette prestation suppose, conformément aux statuts de l'Agence Publique de Gestion Locale, l'adhésion à son Service d'Urbanisme Intercommunal pour un coût de 4955,40 euros et la conclusion d'une convention dans le respect de son règlement d'intervention pour un coût global sur la période considérée de 14 950 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de faire appel** au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes d'un agent, à hauteur d'un Equivalent-Temps-Plein, pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.
- **d'autoriser** son Président à adhérer au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale dans le respect de son règlement d'intervention et des statuts annexés à la présente délibération ;
- **d'autoriser** son Président à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet annexé à la présente délibération ;
- **de préciser** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/09/2018